



Porter plainte depuis la France pour litige au Québec

Par **garry**, le **10/02/2014** à **15:06**

Bonjour,

J'ai un litige qui m'oppose à mon ancien colocataire Québécois et je ne sais comment le résoudre.

J'ai vécu 3 mois dans la ville de Québec en 2011, puis je suis parti en voyage à travers le Canada et l'Amérique latine. Je lui ai laissé mon ordinateur portable. Nous avons convenu qu'il me l'envierait en France à mon retour. Mon voyage a duré 3 ans. Pendant cette période nous sommes restés en contact et tout allait bien.

En octobre 2013 je suis donc rentré en France, et je lui ai indiqué qu'il pouvait m'envoyer mon ordinateur comme prévu. Au départ il a prétendu être très occupé et ne pas avoir le temps de s'occuper de l'envoi. Aujourd'hui ça fait 4 mois que j'attends mon ordinateur, et il ne répond même plus à mes messages.

Je me demandais donc quels recours je pouvais avoir ? Est-ce possible de déposer une plainte depuis la France pour un litige au Québec ?

Merci de m'avoir lu,

Garry